académie Nancy-Metz

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Pôle Ressources humaines

Nancy, le 29 octobre 2014

Le Recteur,
Chancelier des Universités de Lorraine

à

Mesdames et messieurs les DA-SEN
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et messieurs les directeurs de CIO

La Directrice des Ressources Humaines
Irmine CUTIN

N° 316/14/15
Dossier suivi par :
Joël Lalore

Téléphone :
03 83 86 21 03

Mél :
ce.drh@ac-nancy-metz.fr

RECTORAT
2 rue Philippe de Gueldres
CO N°30013
54035 Nancy Cedex

Standard : 03 83 86 20 20

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 8h30 à 11h30
et de 13h30 à 16h30

Objet : Allègement de service pour raison de santé – Année scolaire 2015-2016

Référence : Dispositif d'accompagnement des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation, confrontés à des difficultés de santé.
Décret 2007-632 du 27 avril 2007 relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels et circulaire ministérielle 2007-106 du 9 mai 2007 publiée au BO n°20 du 17 mai 2007.

Je rappelle à votre attention les dispositions des textes cités en référence relatifs au dispositif d'accompagnement des personnels titulaires enseignants, d'éducation et d'orientation confrontés à des difficultés de santé.

Ce dispositif prévoit la possibilité d'alléger le service de l'agent qui en fait la demande.
L'allègement de service est **une mesure exceptionnelle**, accordée en raison de l'état de santé de l'agent qui continue à percevoir l'intégralité de son traitement.
Cet allègement doit être considéré comme une période **transitoire, limitée dans le temps,** qui doit permettre à l'agent de recouvrer la capacité d'assurer la plénitude de ses fonctions.

Chaque agent ayant déposé une demande d'allègement de service sera convoqué par un médecin de prévention du rectorat afin que sa situation médicale soit évaluée.

La formulation de la demande se fera par le biais d'une application mise en ligne sur : https://pial.ac-nancy-metz.fr, rubrique « Bouquet de services », Mon espace RH, choix « Demande d'allègement de service ».
Cette application sera ouverte du 15 décembre 2014 au 22 mars 2015.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire et de veiller à l'information des personnels qui pourraient relever de ce dispositif.

Pour le Recteur
Par délégation
La Secrétaire Générale d'académie
La Directrice des ressources humaines

Sylvie Thirard

Pour le Recteur
Pour la Secrétaire Générale
par délégation
Irmine Cutin

Copie :
Mesdames les assistantes sociales des personnels
Mesdames les médecins de prévention